

Demande d'une contre-visite d'une installation d'Assainissement Non Collectif

(Ce document annule et remplace les documents précédents, à partir du 1^{er} janvier 2025)

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces demandées.

Aspects réglementaires :

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers ou sur le site internet de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde : <https://www.latitude-nord-gironde.fr/assainissement-non-collectif/>.

Les informations recueillies par CCLNG font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion dématérialisée du SPANC. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité ainsi qu'à opposition en contactant le SPANC à : spanc@latitude-nord-gironde.fr . Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL en cas de méconnaissance des dispositions susvisées."

Informations générales

• NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- ☐ Suite à un contrôle de bonne exécution comportant des réserves,
- ☐ Suite à une mise en accessibilité de l'installation,
- ☐ Suite à un rendez-vous convenu non honoré (du fait du pétitionnaire)
- ☐ Toute autre visite supplémentaire à la demande du pétitionnaire.

• COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :@.....

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Je soussigné(e) (Nom, Prénom et adresse)

- Certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service (consultable sur <https://www.latitude-nord-gironde.fr/assainissement-non-collectif/>) et disponible sur simple demande à l'adresse mail suivante : spanc@latitude-nord-gironde.fr ou au siège de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde situé 2 rue de la Ganne 33920 SAINT SAVIN.
- M'engage à m'acquitter de la redevance de 55.00 euros TTC, relative à la contre-visite de l'installation d'assainissement non collectif.

Fait à : , le

Signature :

Les informations recueillies par CCLNG font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion dématérialisée du SPANC. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité ainsi qu'à opposition en contactant le SPANC à : spanc@latitude-nord-gironde.fr . Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL en cas de méconnaissance des dispositions susvisées."